



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-08-02

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRE
POUR UNE ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE PROVENCE, DE LA
PLACE RENE CASSIN ET DU BATIMENT TIVOLI**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°2021-01-32 SG du Conseil municipal du 15 février 2021 approuvant l'adhésion à la convention « Petites Villes de Demain »,

VU la convention Petites Villes de Demain du 9 avril 2021,

VU la délibération n°2021-05-06 SG du 8 juillet 2021 approuvant la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain à travers le CD04,

VU la convention d'attribution et de soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Sisteron et le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron fait partie du programme « Petites Villes de Demain » et bénéficie d'un soutien financier de la Banque des Territoires pour mener des études ;

CONSIDERANT que la commune de Sisteron envisage de requalifier tout un secteur allant de la rue de Provence jusqu'à la citadelle en passant par la place René Cassin et le bâtiment du Tivoli ;

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite lancer une procédure de dialogue compétitif pour dessiner ce que pourrait devenir ce secteur : quels aménagements, quelles constructions, quels équipements, quels services et quelles mobilités.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Banque des Territoires, une participation financière d'un montant de 23 944€ pour une procédure de dialogue compétitif relative à la requalification de la rue de Provence, de la place René Cassin et du bâtiment Tivoli selon le plan de financement suivant :

Commune	Banque des Territoires	Région	TOTAL
21 056€ HT	23 944€ TTC	45 000€ HT	90 000€ TTC
23%	27%	50%	100%

ARTICLE 2 : de signer l'annexe à la convention avec le CD04 si la subvention sollicitée est accordée.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 20 juillet 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 20/07/2023 à 11h15

REÇU EN PREFECTURE
le 20/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2023 0720-2023_08_020